



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 026 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 12 mai 2009

—
Président

M. Dean Allison

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 12 mai 2009

• (1305)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): La séance est ouverte. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous étudions la contribution fédérale à la réduction de la pauvreté au Canada et nous entamons notre vingt-sixième séance.

Je souhaite la bienvenue à tous nos invités d'aujourd'hui.

Nous vous remercions infiniment d'avoir pris le temps sur vos horaires chargés de venir nous rencontrer. La question à l'étude est un sujet sur lequel le comité s'est penché ces derniers mois à Ottawa. Nous sommes en déplacement depuis quelques jours. Nous étions à Halifax hier, nous sommes à Moncton aujourd'hui et nous serons à Montréal demain. Nous espérons découvrir ce qui se passe sur le terrain et ramener avec nous des idées et des suggestions à incorporer dans un rapport.

Encore une fois, nous vous remercions infiniment de votre présence. Vous pouvez prendre cinq minutes chacun pour un exposé liminaire. J'ai un chronomètre. Si vous vous rapprochez de la limite de temps, ne vous inquiétez pas. Je vous ferai signe simplement pour vous indiquer que les cinq minutes sont écoulées, mais n'arrêtez pas pour autant, finissez ce que vous êtes en train de dire. Nous aurons ensuite quelques tours de questions de la part des députés. Ces tours dureront respectivement sept et cinq minutes.

Vous avez des écouteurs si vous avez besoin de la traduction, de l'anglais au français ou du français à l'anglais. Une dernière précision technique: vous n'avez pas besoin d'allumer vos micros lorsqu'on vous donne la parole. Les dames et messieurs derrière s'en chargeront.

Je vais commencer avec Mme Phyllis Mockler-Caissie, directrice de projet auprès de la Poverty Reduction Initiative

Bienvenue. Peut-être pourriez-vous nous dire quelques mots sur vous-même, madame Mockler-Caissie, et puis nous écouterons vos remarques liminaires. Encore une fois, merci de votre présence ici.

Mme Phyllis Mockler-Caissie (directrice de projet, Poverty Reduction Initiative): Merci beaucoup.

Comme Dean l'a indiqué, je suis Phyllis Mockler-Caissie. Je suis fonctionnaire provinciale et j'ai été chargée du rôle de gestionnaire de projet pour l'initiative de réduction de la pauvreté actuellement en cours au Nouveau-Brunswick.

Je travaille pour le ministère ou l'administration gouvernementale depuis plus de 20 ans. Je fais beaucoup de gestion de projets. Je travaille à la Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation du ministère du Développement social, et dans ce rôle je porte également le chapeau de gestionnaire de projet pour cette initiative très importante.

Le premier ministre Shawn Graham a annoncé le 17 octobre 2008 qu'il lançait une grande initiative de dialogue avec le public en vue d'élaborer un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Cette approche concertée du règlement d'un problème social comporte trois phases.

La première phase, celle des dialogues publics, a pris fin le 30 mars et a résulté en un rapport sur « Ce qui a été dit », résumant la contribution des participants. Ces derniers étaient représentatifs de la population et ont relaté leur vécu et leur expérience de la pauvreté.

Outre les séances de dialogue face-à-face organisées à travers la province, les citoyens pouvaient participer en ligne et nous faire parvenir des courriels et des lettres. Des séances de dialogue face-à-face en plus petit cercle ont également été tenues pour donner l'occasion de l'exprimer à ceux n'étant pas à l'aise dans une réunion publique.

Nous avons entendu quelques histoires très émouvantes de la bouche de quelque 2 500 Néo-Brunswickois. Les participants ont parlé des causes de la pauvreté et de ce que l'on peut faire pour l'entamer.

Nous pensons qu'une initiative de dialogue public est une façon très novatrice d'attaquer un problème très important. Ce n'est pas l'approche typique que les gouvernements emploient pour déterminer quoi faire pour résoudre un problème qui touche toute la société. On dépasse ainsi la méthode traditionnelle de gouvernement et cherche à faire participer le public à la prise de décision. Ce n'était pas une consultation, c'était un mécanisme d'engagement.

C'était une façon de rassembler les citoyens, les organisations communautaires sans but lucratif, les dirigeants d'entreprises et les dirigeants gouvernementaux afin de rechercher des solutions à un problème. Je vais vous faire part de certaines choses qui ont été dites. Ces opinions représentent les voix passionnées de membres du public et ne constituent pas la position de l'équipe dirigeante, du gouvernement, ni d'aucun secteur particulier de la société, ni non plus le point de vue d'une personne en particulier. C'est une synthèse des opinions de beaucoup de gens. Je vais me limiter aux aspects qui relèvent du mandat du gouvernement fédéral et ne passer en revue toutes les causes de la pauvreté identifiées.

Souvent, les participants ont dit que le manque d'instruction est la cause première de la pauvreté. Maintes et maintes fois, des Néo-Brunswickois nous ont dit qu'ils vivent dans la pauvreté à cause du poids de leur dette d'études. Ils ont indiqué que les taux d'intérêt élevés frappant leurs prêts et les versements mensuels exceptionnellement élevés exigés par le Centre de service national de prêts aux étudiants les plongent dans une grave difficulté financière.

Étant donné le manque de perspectives d'emploi au Nouveau-Brunswick, nombre de diplômés sont contraints de quitter leur province d'origine pour trouver un bon emploi. Même alors, le coût de la vie est tellement élevé qu'ils ont du mal à rembourser leurs prêts d'études et beaucoup sont en défaut de paiement. Cela les met en difficulté car leur dossier est envoyé à des agences de recouvrement et leur cote de crédit en souffre. Dans un cas, l'on nous a dit que cela a presque coûté à un jeune diplômé son emploi lorsque l'employeur, une institution financière, a été mis au courant des problèmes liés au remboursement d'un prêt d'études en souffrance.

L'on nous a dit que les règles d'admissibilité à l'exemption d'intérêts et à l'aide à la réduction de la dette sont trop restrictives et n'apportent qu'un soulagement temporaire. Souvent, le poids de la dette d'études amène des étudiants à abandonner les études postsecondaires avant la fin de leur programme. Dans d'autres cas, la réticence à s'endetter lourdement dissuade beaucoup de poursuivre des études. Un Néo-Brunswickois âgé de 40 ans nous a dit qu'il s'efforçait toujours de rembourser son prêt d'études.

Beaucoup ont dit qu'il fallait faire plus sur le plan de la remise des dettes, car elles les plongent dans la pauvreté pendant des années après l'achèvement des études et empêchent réellement les gens de devenir autosuffisants.

• (1310)

Les Néo-Brunswickois ont également dit que le régime d'assurance-emploi les met en difficulté financière. Ils ont dit que la période d'attente de l'AE est trop longue et souvent, ont-ils dit, même après avoir été déclarés admissibles aux prestations, ils attendent trop longtemps pour recevoir un chèque. Dans l'intervalle, ils peinent à remplir leurs obligations financières.

Enfin, beaucoup ont dit que les prestations sont trop faibles. En outre, certains ont de la difficulté à accumuler suffisamment de semaines pour devenir admissibles à l'AE. De plus, beaucoup qui voudraient retourner aux études ont du mal à obtenir des fonds de formation au titre du programme AE. Beaucoup ont dit qu'ils ne savaient même pas qu'ils pouvaient obtenir une aide par l'AE, et puis, lorsqu'ils l'ont demandée, ont trouvé les critères d'admissibilité trop complexes.

On nous a dit que les Néo-Brunswickois handicapés vivent habituellement en dessous du seuil de pauvreté. Les pensions d'invalidité ne donnent pas suffisamment de ressources pour subsister et ceux qui en dépendent ne peuvent acquérir les biens et services nécessaires à leur confort et leur mobilité. Maintes fois il nous a été dit qu'il faudrait pour les personnes handicapées un revenu annuel garanti similaire à celui offert aux personnes âgées.

Une autre cause de pauvreté est le manque de logements décents et abordables. Les loyers sont trop élevés, si bien qu'il ne reste plus assez pour subvenir à leurs autres besoins fondamentaux. Souvent, les familles et les personnes sont obligées de sacrifier une alimentation nutritive de façon à payer leur loyer. Nous savons tous qu'un logement sûr, adéquat et abordable est l'un des piliers du bien-être sociétal.

On a déploré un manque de logements subventionnés, un manque d'options de logement, particulièrement pour les personnes souffrant de troubles mentaux et de déficience physique. On a dit que les logements sociaux sont trop éloignés, trop coupés des autres ressources dont ont besoin les personnes à faible revenu, particulièrement celles vivant en milieu rural qui doivent se rendre en ville pour les soins médicaux.

Les participants ont fait état d'un manque de logements abordables en zone rurale. Beaucoup estiment que la concentration des logements subventionnés n'est pas une bonne chose car il est difficile d'élever des enfants dans des quartiers aux prises avec les problèmes liés à la pauvreté. Les enfants pauvres sont encore plus marginalisés par le fait de grandir dans des ensembles d'habitations à loyer modéré concentrés dans un même quartier. Ce type de logement perpétue le cycle générationnel de la pauvreté. Les enfants vivant dans ces quartiers sont exposés à la criminalité, à la drogue, à l'alcoolisme et à la grossesse précoce.

Ce ne sont là que quelques-unes des causes de la pauvreté isolées par les Néo-Brunswickois au cours de ce dialogue. Je vous remercie de m'avoir permis de me faire l'écho des voix des Néo-Brunswickois ayant participé à cette initiative de dialogue public.

La pauvreté nous touche tous et, par conséquent, nous devons tous mettre la main à la pâte pour trouver des façons de la réduire. Grâce à de nouveaux partenariats avec les organisations communautaires, le secteur privé et tous les niveaux de gouvernement, nous espérons pouvoir améliorer la vie de ceux qui vivent dans la pauvreté dans notre province et dans le pays.

Je vous remercie.

Le président: Merci, Phyllis.

Nous allons maintenant continuer et donner la parole à Miguel LeBlanc. Il dispose de cinq minutes.

Bienvenue, Miguel. Je vois ici que vous appartenez à l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick. Vous avez la parole.

M. Miguel Leblanc (directeur général, Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick): Merci tout d'abord de votre invitation. Je suis Miguel LeBlanc, directeur exécutif de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick. Nous comptons plus de 1 500 membres dans la province.

Notre mission est de promouvoir la profession du travail social et les politiques sociales qui intéressent nos clients et, deuxièmement, de protéger le public par l'autoréglementation. Mes membres travaillent dans différentes disciplines, depuis la protection de l'enfance, la toxicomanie, la santé mentale, les soins de santé, les services hospitaliers, le counselling et ainsi de suite. Ce que je vais recommander émane donc de personnes ayant une expérience en première ligne.

Nous estimons que tous les niveaux de gouvernement ont l'obligation de protéger les plus vulnérables dans chaque collectivité. Par conséquent, des mécanismes doivent être mis en place en vue d'une collaboration de tous les ordres de gouvernement à la poursuite d'un objectif commun, car le rôle du gouvernement fédéral est de donner l'impulsion à la lutte contre la pauvreté au Canada.

Les travailleurs sociaux considèrent que votre étude est un pas vers la réalisation de cet objectif et nous applaudissons les membres et le gouvernement de l'avoir entreprise.

Le rôle du gouvernement fédéral est également d'élaborer et de fixer des normes et politiques nationales propres à protéger les citoyens démunis et de veiller, par le biais du Transfert en matière de programmes sociaux, à ce que chaque province dispose d'un niveau de financement approprié. La réalité est que le gouvernement fédéral possède et doit utiliser les leviers fiscaux et financiers pour oeuvrer avec tous les niveaux de gouvernement afin de faire en sorte que les normes nationales soient remplies et respectées, notamment au moyen de lois.

J'ai 13 recommandations. Je voudrais les passer brièvement en revue.

Nous pensons que le gouvernement fédéral doit mettre en oeuvre une stratégie nationale de logement.

Nous pensons que le gouvernement fédéral doit mettre en oeuvre un programme national de garde d'enfants et d'éducation de la prime enfance. Cela aidera les personnes à faible revenu et les parents seuls à accéder à des services de garde abordables et en même temps de travailler.

Il importe d'améliorer l'assurance-emploi. Nous applaudissons la prolongation de cinq semaines de la durée des prestations AE, mais le délai de carence est trop long. Nous pensons qu'il faudrait supprimer le délai de carence.

Les travailleurs sociaux recommandent la création d'un régime national d'assurance-médicaments couvrant intégralement les médicaments sur ordonnance. Cela lèverait les obstacles à l'emploi des assistés sociaux. Cela leur permettrait de travailler, de commencer à gagner un peu d'argent et d'être couverts pour leurs médicaments.

Nous recommandons d'élaborer et d'exécuter des initiatives de développement économique communautaire et des stratégies de création d'emplois et de formation professionnelle afin de stimuler le développement économique. Au Nouveau-Brunswick, cela est particulièrement nécessaire dans les régions nord et est, soit les collectivités rurales.

Un autre aspect qui requiert des solutions est celui du transport pour les collectivités rurales. C'est un problème majeur qu'il faut régler. Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement fédéral fasse sa part en adoptant une politique de transport rural.

Le gouvernement fédéral doit également examiner et adopter toutes les décisions d'orientation selon une analyse sexospécifique, en reconnaissant l'inégalité regrettable mais réelle entre les hommes et les femmes dans notre société. Je pense que cela est vital étant donné les écarts statistiques entre les femmes et les hommes vivant dans la pauvreté.

Nous pensons qu'il faut mettre en place une stratégie pour les sans-abri offrant un financement de base adéquat et durable aux ONG qui offrent des services aux itinérants.

En outre, nous pensons qu'il faut mettre en oeuvre une stratégie offrant, là encore, un financement de base adéquat et à long terme à toutes les ONG qui fournissent des services aux membres les plus vulnérables de la société. Ces organisations donnent un excellent service mais parfois ne parviennent pas à faire face à la demande.

Nous devons oeuvrer avec tous les ordres de gouvernement de façon à élaborer et mettre en oeuvre des normes et politiques nationales visant à éradiquer la pauvreté et à améliorer le bien-être et la qualité de vie de tous les Canadiens, par le biais du transfert social. Encore une fois, nous sommes persuadés que le gouvernement fédéral se doit d'utiliser ses leviers financiers et fiscaux pour faire en sorte que toutes les provinces et tous les ordres de gouvernement

adhèrent à une norme nationale, que ce soit au moyen de lois ou de sanctions financières en cas de dérogation.

•(1315)

Nous pensons qu'il faut établir des mécanismes de collaboration avec tous les niveaux de gouvernement en assurant un rôle de leadership.

Nous pensons que le gouvernement doit mettre en oeuvre l'Accord de Kelowna avec les premières nations et les Inuits.

Ma dernière recommandation est qu'il faut commencer à revoir le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Il ne répond clairement pas aux besoins des Canadiens. Nous pensons qu'il faut calculer le seuil de faible revenu sur la base de la qualité de vie. Par conséquent, il faut majorer le seuil de faible revenu.

Merci.

Le président: Merci, Miguel.

Nous allons maintenant passer à Gary Gluser, de l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick.

Bienvenue, monsieur.

M. Gary Gluser (coordonateur des politiques et conférences, Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis le coordonnateur des politiques et des conférences de l'association. Je travaille pour elle depuis quelques années. Auparavant, j'ai longtemps travaillé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement, si bien que le sujet du logement me tient à coeur.

Notre association compte quelque 200 fournisseurs de logements sans but lucratif et coopératifs dans la province du Nouveau-Brunswick, qui offrent près de 7 000 logements à loyer modéré à des familles autochtones et non autochtones, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins spéciaux.

Nous venons juste de tenir notre conférence annuelle ici à Moncton, pendant la fin de semaine. Parmi les participants figuraient le ministre provincial du Développement social, la SCHL, le président de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, et Elizabeth Weir, d'Energy Efficiency NB. Ce sont tous là des personnalités actives dans tout le domaine du logement abordable. Nous avons eu à cette occasion une très bonne discussion.

La réunion d'aujourd'hui s'enchaîne très bien avec cette discussion. Nous saluons l'invitation à discuter du rôle fédéral important dans la lutte contre la pauvreté au Canada. Nous militons fortement pour un rôle d'impulsion fédérale dans ce domaine.

Nous avons pleinement conscience qu'il s'agit là d'une problématique à facettes multiples qui appelle une stratégie sur plusieurs plans, car nous traitons là de questions multiples, notamment les disparités de revenu, le prix du logement, l'énergie, la pauvreté, la santé, l'éducation et la formation professionnelle. Cependant, notre message principal aujourd'hui à votre comité est qu'une stratégie fédérale de réduction de la pauvreté doit avoir comme pilier central l'assurance que tous les Canadiens aient accès à un logement sain, sûr et abordable.

Très simplement, le manque de logements abordables est un facteur majeur de pauvreté, car nombre de Canadiens doivent payer plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger. Au Nouveau-Brunswick, 30 000 ménages consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. Il y a une liste d'attente de logement très longue, d'au moins 5 000 noms. Peut-être Phyllis pourra-t-elle donner des précisions. C'est un nombre énorme qui ne semble pas diminuer.

En outre, le Human Development Council estime qu'un enfant sur six vit dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick, et l'écart est énorme entre les familles à faible revenu et à haut revenu. Il existe un autre indice: un parent seul à Fredericton doit gagner presque le double du salaire minimum pour avoir les moyens de payer un appartement approprié. Phyllis a fait remarquer que les loyers sont très élevés et de ce fait les gens ont du mal à se loger.

Nous avons fait valoir cela régulièrement dans nos mémoires adressés à l'initiative d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick et au Sous-comité sénatorial des villes en 2008. Nous avons présenté les mêmes arguments l'an dernier au sénateur Eggleton et aussi à la stratégie de réduction de la pauvreté provinciale.

Nous souscrivons fortement au modèle « priorité au logement » qui dit qu'il faut commencer par mettre à une personne un toit sur la tête. Ensuite, elle peut commencer à agir pour mieux s'instruire, être en meilleure santé, trouver un meilleur emploi et ainsi devenir plus autonome. Nous considérons le logement abordable comme une sorte de porte d'accès aux autres services. Le logement peut aider à atteindre d'autres objectifs sociaux et économiques avec ce programme d'action intégrée.

Les groupes qui sont nos membres ont pour vocation de fournir des logements abordables. Nous suivons d'une part les chiffres produits par le recensement et d'autre part le nombre sur les listes d'attente de logement. Ce sont là les indicateurs que nous suivons.

Encore une fois, nous pensons que le gouvernement fédéral doit être un leader dans la lutte contre la pauvreté. En outre, cet effort doit être sous-tendu par une stratégie de logement abordable sur le long terme, avec une participation des collectivités locales, car nous avons besoin de politiques et programmes reflétant les besoins locaux. Cette participation doit être systématiquement recherchée.

● (1320)

Au Nouveau-Brunswick, nous avons quelques exemples de partenariat entre le gouvernement fédéral et d'autres intervenants. Nous avons les accords de logement abordable fédéraux-provinciaux. Nous avons des groupes d'action locaux pour le logement abordable poursuivant une stratégie de partenariat. Par ailleurs, à Fredericton, nous avons un comité de logement abordable auquel tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé, les Autochtones et les groupes de service sont représentés. Nous cherchons à travailler de concert à la recherche de solutions de logement abordable.

Nous sommes très heureux que dans le dernier budget fédéral des fonds aient été alloués au logement abordable et à l'itinérance. Nous attendons impatiemment la signature du nouvel accord entre la SCHL et la province du Nouveau-Brunswick, afin de pouvoir commencer à exécuter le programme.

Cependant, certains des programmes, surtout ceux couplés à la stimulation économique, sont à courte échéance, et c'est pourquoi il faut passer vite à l'exécution. Au lieu d'avoir des échéances de court terme, nous exhortons le gouvernement fédéral à adopter une vision à plus long terme afin que les groupes puissent travailler plus efficacement sur la durée.

Une façon dont, à notre avis, le financement fédéral pourrait être augmenté consisterait à simplement maintenir l'investissement actuellement consenti par le gouvernement fédéral dans le parc de logements sociaux existant. Au fur et à mesure que ces accords expirent, la contribution fédérale disparaît. Les 2 milliards de dollars devraient rester en place de façon à assurer la viabilité à long terme du parc de logements sociaux et aider à construire de nouvelles unités.

Un autre fait à souligner est que le logement abordable, avec d'autres soutiens, peut être une façon très rentable d'attaquer la pauvreté et l'itinérance. On peut économiser jusqu'à 40 p. 100 si on compare le coût à celui d'autres réponses à l'itinérance, tels que les hôpitaux, les foyers d'accueil et les prisons.

Ce sujet a déjà été l'objet de maintes recherches. Nous avons été très impressionnés par le rapport du Sénat « *Pauvreté, logement et sans-abrisme: Enjeux et Options* » déposé par le sous-comité sénatorial l'an dernier. Nous pensons qu'il faut privilégier davantage l'action. Nous pensons qu'il faut mettre en route les programmes et mettre fin à la pauvreté au Canada.

● (1325)

Le président: Merci, Gary.

Nous passons maintenant à Leah.

Vous disposez de cinq minutes.

Mme Leah Levac (à titre personnel): Merci.

Bon après-midi à tous. Je suis étudiante en doctorat à l'Université du Nouveau-Brunswick. Je travaille avec des jeunes femmes qui se trouvent marginalisées pour des raisons sociales et économiques. Je vais essayer de parler d'un sujet qui me paraît d'une importance parallèle au vôtre.

Mon travail est financé par la Fondation Trudeau et les Instituts de recherche en santé du Canada, et de ce fait je passe beaucoup de temps à réfléchir à la relation entre la politique et la pratique et la question de savoir qui prend l'initiative et détermine ces décisions. Je vais formuler trois suggestions sur ce que le gouvernement fédéral, à mon avis, pourrait faire pour appuyer la lutte contre la pauvreté, et toutes interviennent au point d'intersection entre la politique, la pratique et la recherche.

Premièrement, je pense qu'il faut prêter attention à la création d'une génération entièrement nouvelle de leaders qui comprennent l'importance de la justice sociale. C'est une responsabilité fédérale et cela crée une excellente occasion d'alignement interjuridictionnel avec l'éducation. Je sais que le gouvernement fédéral n'a pas de mécanisme direct pour intervenir dans l'éducation, mais en mettant l'accent sur le développement du leadership, je pense que le gouvernement fédéral peut jouer un grand rôle de soutien à toutes sortes d'initiatives qui aident les jeunes à devenir actifs dans leur collectivité autour d'importantes questions de justice sociale.

Je vais vous donner quelques exemples de la façon de le faire, particulièrement avec des jeunes gens qui ne se considèrent peut-être pas comme des leaders.

Il existe des programmes, par exemple à Saint John, où, dans le cadre d'initiatives pour le logement, des jeunes construisent les habitations dont ils deviendront ensuite locataires. Non seulement acquièrent-ils ce faisant des compétences précises dans la construction, mais ils s'approprient également les étapes suivantes de leur vie.

Je suis également membre ici d'une organisation appelée 21inc, qui s'occupe de développer le sens du leadership chez les jeunes. Nous avons un programme particulier qui s'appelle le programme du ticket d'or, dans lequel nous demandons à des gens de rechercher autour d'eux des jeunes qui ne se considéreraient pas normalement comme des leaders mais que nous voyons se comporter comme tels.

Je pense qu'il existe des centaines de façons intelligentes et créatives pour le gouvernement fédéral de mettre en oeuvre des idées — par exemple, dans le cadre de programmes de subventions — où l'on poserait la question suivante: Que peut-on faire dans le cadre de cette initiative qui va inspirer des jeunes gens à devenir des leaders?

Voilà donc la première suggestion.

Ensuite, nous avons besoin d'une action spécifique à l'intérieur des mécanismes décisionnels qui puisse ouvrir la porte aux jeunes afin qu'on ne les qualifie plus d'apathiques mais qu'on les invite plutôt à la table pour participer à une prise de décision collective. L'initiative de réduction de la pauvreté en est une que j'ai étudiée à cet égard.

Nous apprenons au Nouveau-Brunswick que les jeunes gens sont prêts à s'engager si on le leur demande, mais cela requiert une stratégie différente et une approche différente. Parfois cela exige plus de temps qu'on ne le pense. Nous avons entrepris de mobiliser des jeunes femmes qui vivaient en logement de transition depuis parfois deux ans, et il nous a fallu six semaines et des visites multiples, en retournant les voir encore et encore, pour construire une relation telle qu'elles se sentaient invitées à la table.

Donc, au moment de concevoir les mécanismes politiques et la prise de décision au niveau fédéral, il faudrait envisager d'incorporer certains de ces modèles exceptionnels dans la façon normative d'élaborer les politiques, afin que les jeunes commencent à se réengager dans la démocratie. Si nous n'avons pas une démocratie efficace, nous aurons des problèmes encore plus gros sur les bras que la réduction de la pauvreté.

Enfin, je pense qu'il nous faut commencer à réfléchir à des façons dont les chercheurs, les décideurs et le public puissent se retrouver autour de tables communes afin de pouvoir déterminer les meilleures pratiques; dans le domaine de la recherche en santé nous appelons cela « combler l'écart savoir-action ». Cet écart est encore plus grand dans les sciences sociales.

• (1330)

Nous avons besoin d'un leadership fédéral pour transférer ce que nous savons de la théorie de l'application des connaissances dans le domaine de la santé; nous avons besoin d'aide pour transférer cela dans les sciences sociales afin de pouvoir assembler les chercheurs, le public et les décideurs et combler l'écart entre toutes les choses dont nous savons qu'il faudrait les faire sur le plan de la réduction de la pauvreté mais ne faisons pas actuellement.

Merci.

Le président: Merci, Leah. Vous terminez juste à temps.

Nous allons maintenant passer à notre dernier témoin, Mme Lillian MacMellon, de Karing Kitchen Inc.

Bienvenue. Vous avez la parole.

Mme Lillian MacMellon (directrice, Karing Kitchen inc.): Merci, monsieur le président.

Bon après-midi aux membres du comité.

Je suis membre du conseil et directrice des opérations bénévoles de Karing Kitchen, au centre-ville de Moncton. Je fais du bénévolat dans la ville depuis 50 ans pour plusieurs organisations sans but

lucratif. J'ai mis ma passion principalement au service des pauvres et des membres vulnérables de nos collectivités.

Un pasteur de l'United Church et moi-même nous sommes réunis en 1985 pour parler du besoin de nourrir les sans-abri, les personnes âgées, les enfants, les assistés sociaux et les handicapés. Nous avons formé un conseil d'administration et ouvert une soupe populaire dans le sous-sol de la St. John's United Church. Elle était ouverte cinq jours par semaine. Nous avons engagé un cuisinier et les églises ont accepté d'envoyer des bénévoles pour nous aider chaque jour.

Au cours de nos premières années de fonctionnement, nous servions entre 50 et 75 repas chaque jour, principalement de la soupe et des sandwiches. Nous avons vite découvert que, pour beaucoup, ce déjeuner était leur seul repas de la journée, et nous avons donc commencé à servir un dîner complet chaque jour. Aujourd'hui, nous servons en moyenne 400 repas par jour. Nous avons un cuisinier, un gérant, et quelques bénévoles, principalement des personnes âgées.

Pendant l'été, nous avons eu la chance de pouvoir obtenir quatre étudiants pour remplacer les aînés, qui partent à la mer. Maintenant nous perdons un de nos postes d'étudiant. Notre fréquentation augmente les mois d'été parce que nous voyons davantage de personnes de passage et d'enfants scolarisés, et donc l'absence de ces étudiants inflige une lourde charge de travail à notre personnel.

Vous demandez comment nous mesurons la pauvreté. Nous la mesurons d'après le nombre de repas que nous servons et la longueur de la file d'attente qui fait le tour de notre réfectoire en attente du repas servi à 11 heures chaque jour. Certains de ces clients viennent à notre cuisine depuis que nous avons ouvert nos portes il y a 24 ans. Nous sommes la seule famille qu'ils possèdent. Nous les traitons avec respect et leur offrons un accueil chaleureux et une écoute.

Récemment, nous avons constaté une augmentation du nombre de nos clients, dont certains sont de retour de l'Alberta, où ils ne trouvent plus de travail. Nous ne sommes pas en mesure de tenir des statistiques par manque de personnel. Nous ne pouvons embaucher personne par manque d'argent.

J'applaudis le gouvernement fédéral d'avoir mis en oeuvre au fil des ans un certain nombre de programmes qui nous ont aidés à servir nos clients. En 2001, nous avons reçu une subvention de Développement des ressources humaines Canada au titre du dossier des sans-abri pour rénover notre cuisine et pouvoir mieux servir nos clients. Harvest House, un foyer de transition, et le programme ReConnect du YMCA de Moncton destiné aux sans-abri et aux jeunes à risque de devenir sans logis, ont également reçu des crédits cette année-là.

L'an dernier, Mme Claudette Bradshaw a ouvert son bureau qui va travailler à un projet de recherche sur l'itinérance et la santé mentale. Nous sommes convaincus que ce programme est exactement ce dont ont besoin nos clients souffrants de troubles mentaux. Ils ont besoin de quelqu'un qui se soucie d'eux et comprend ce qu'ils vivent chaque jour.

Cependant, je suis préoccupée par ce qui se passe dans notre ville en expansion. Je crois savoir que les crédits pour Harvest House et le programme ReConnect du YMCA ont été supprimés et qu'ils font face à une possibilité de fermeture. Ces deux importantes organisations aident un grand nombre de nos clients.

Karing Kitchen est installée dans le sous-sol d'une église. Nous payons un loyer modique de seulement 360 \$ par mois, qui couvre à peine l'électricité et le chauffage que nous consommons. Nous avons deux petites salles de bain. Elles étaient vétustes et ne répondaient pas aux normes requises pour les handicapés. Nous avons donc dû construire deux nouvelles salles de bain l'an dernier pour faire face au volume important de clients que nous voyons chaque jour. Nous avons demandé au gouvernement fédéral et provincial une aide pour ces travaux de 50 000 \$. Jusqu'à présent, nous n'avons rien obtenu.

Le seul financement que nous recevons chaque année est une somme de 18 000 \$ du gouvernement provincial et de 5 000 \$ de la municipalité. Nous dépendons chaque année de la collectivité pour réunir les fonds dont nous avons besoin pour continuer à fonctionner.

Nous avons été la première soupe populaire à ouvrir à Moncton en 1985. Nous avons aujourd'hui dans l'agglomération de Moncton deux cuisines, une cantine mobile et 23 banques alimentaires qui toutes rivalisent auprès des mêmes donateurs. Nous avons besoin d'aide financière et nous n'avons rien obtenu ni du gouvernement fédéral ni du gouvernement provincial.

• (1335)

Je ne suis certes pas qualifiée pour vous donner des conseils sur la façon dont le gouvernement peut réduire la pauvreté. Je ne peux que vous faire part de quelques cas de réussite que nous avons vécus au fil des ans. Tous se ramènent au fait que nous avons pris soin de ces gens lorsqu'ils étaient sans travail. Nous les avons nourris et les avons encouragés et certains ont fini par trouver du travail. La partie gratifiante c'est lorsqu'ils reviennent avec un chèque pour nous remercier de les avoir aidés dans une passe difficile.

Une histoire particulière qui nous touche au cœur est celle d'un homme qui a fréquenté la cuisine tous les jours pendant 10 ans. Il nous aidait à porter les boîtes lourdes, lavait les planchers et faisait volontiers tout ce que nous lui demandions. Il ne trouvait pas de travail parce qu'il ne savait pas lire ou remplir les formulaires. Cependant, nous avons proposé son nom comme bénévole de l'année de la ville de Moncton. Il a été choisi et, peu de temps après, grâce à la publicité qu'il a reçue, quelqu'un lui a offert un emploi. Cela a tellement restauré son estime de soi qu'il ne dépend plus de l'aide sociale.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses histoires à succès que nous avons connues au fil des ans. Elles peuvent sembler peu de chose, mais nous estimons que c'est la partie du programme qui donne les meilleurs résultats: les traiter avec dignité et rétablir leur estime de soi.

L'une des principales doléances que nous entendons de la part de nos clients est qu'ils ne parviennent pas à joindre leur travailleur social. Je pense réellement que la province a besoin de plus de travailleurs sociaux et de médecins en santé mentale. C'est là où le programme ReConnect aide beaucoup de personnes à trouver l'aide dont elles ont besoin.

Nous voyons de plus en plus de jeunes drogués et aussi une multiplication des cambriolages, les deux nous paraissant liés.

J'ai lu le budget de 2009-2010 du gouvernement du Canada et je vois que des millions de dollars sont alloués aux logements sociaux, à la prestation fiscale pour revenu de travail et à la prestation d'AE. Tout cela est positif, mais lorsqu'il s'agit des banques alimentaires, je ne vois que la création d'un nouveau groupe de travail indépendant. Malheureusement, cela ne va pas nous aider aujourd'hui. Lorsque le ministre Bradshaw détenait le portefeuille des sans-abri, on nous a

dit qu'il restait des millions de dollars pour nous aider, mais lorsque nous essayons d'accéder aux fonds, on nous dit qu'il n'y en a plus.

Vous demandez si les ressources fédérales actuelles consacrées à la réduction de la pauvreté pourraient être déployées plus efficacement. Je dis oui. Lorsqu'une organisation comme Karing Kitchen s'efforce d'aider certaines de ces personnes à devenir autonomes, nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral ou provincial. Nous pensons que la collectivité locale ne peut tout simplement pas faire plus qu'elle ne fait déjà. Par conséquent, si nous ne recevons pas d'aide du gouvernement, nous serons contraints de fermer nos portes. Qu'advient-il de ces membres vulnérables de notre société?

Je vous remercie de l'invitation à faire part à votre comité de nos préoccupations. Je vous souhaite des travaux fructueux.

• (1340)

Le président: Merci beaucoup, Lillian, d'être venue parler des difficultés que vous rencontrez au quotidien.

Nous allons commencer avec un premier tour de sept minutes de questions et de réponses.

Je donne la parole à M. Savage pour le premier tour.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à vous tous. C'étaient là de merveilleux exposés sur les problèmes de la pauvreté ici, au Nouveau-Brunswick.

Lillian, vous m'avez fait rire lorsque vous avez dit que vous ne vous sentiez pas qualifiée pour donner des conseils. Je pense que vous nous avez donné de bons conseils. Intervenir et oeuvrer dans la collectivité constitue le meilleur conseil que vous puissiez nous donner. Cela nous montre où se trouvent les lacunes.

J'ai une série de courtes questions cette fois-ci, inspirées par vos exposés, et je vais les poser dans l'ordre.

Je commencerai par Phyllis.

J'ai été surpris de vous entendre mentionner d'emblée la dette des étudiants. Je fais beaucoup de travail du côté postsecondaire, et il existe des organisations qui oeuvrent dans ce domaine, telles que la Coalition for Student Loan Fairness et un gars du nom de Julian Benedict en Colombie-Britannique. Il y a la FCEE, l'ACAE et toutes les organisations estudiantines.

Je suis surpris de vous entendre dire que l'éducation, et particulièrement l'endettement des étudiants, est d'une telle importance. Mais quelle est la solution? Est-ce de réduire les taux d'intérêt sur les prêts d'études? Est-ce de supprimer les taux d'intérêt? Est-ce de prolonger la période de grâce? Avez-vous des suggestions précises?

Mme Phyllis Mockler-Caissie: N'oubliez pas que je ne fais que relater ce que nous avons entendu lors de notre tournée à travers la province. Je ne suis pas venue avec une liste de mesures à prendre ou ce que la population du Nouveau-Brunswick pense devoir être fait, mais très certainement la plupart placent au premier rang la gratuité de l'éducation postsecondaire. Il existe beaucoup de pays où l'éducation postsecondaire est gratuite.

Je ne sais pas combien cela coûterait. Nous abordons une nouvelle phase de cette initiative où quelques solutions seront proposées en vue de l'établissement d'un plan. Il y aura des pistes de solutions et un autre groupe de participants à ce que nous appelons des tables rondes vont chiffrer les coûts.

Parmi les différentes mesures figuraient davantage de réductions de la dette, afin de soulager les étudiants. Lorsqu'ils sont contactés... non, lorsqu'ils sont pourchassés — je vais employer ce terme — jour après jour par une organisation qui a été désignée pour recouvrer la dette au nom du gouvernement fédéral, les montants qu'on leur demande de verser sont atroces. On leur demande 500 \$ par mois à un moment où la jeune personne est en quête, d'abord, d'un emploi, puis d'un logement abordable, etc.

Je crois que la plupart des étudiants disent: « Écoutez, je ne dis pas que je ne vais pas rembourser, mais je ne peux me permettre que 100 \$ par mois en ce moment ». Ils démarrent avec une dette de 30 000 \$, ils doivent payer un loyer de 900 \$ par mois, ils ont besoin d'une vieille voiture, qui coûte aussi, et ils ont beaucoup trop d'autres frais. Ils demandent ce que nous voulons qu'ils fassent. Est-ce de déclarer faillite, ce qui n'est pas une option?

M. Michael Savage: Non. Ce n'est pas une option pendant 10 ans au Canada. Vous ne pouvez même pas déclarer faillite...

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Exact. Et c'est long. Ils disent qu'ils ne peuvent pas avancer dans la vie. Nous connaissons le cas de personnes qui, à 28 ans, vivent toujours avec leurs parents parce qu'elles n'ont pas les moyens de vivre en autonomie et de rembourser en même temps leur prêt d'études.

M. Michael Savage: Certainement dans toutes les provinces, sauf peut-être au Québec.... Dans le Canada anglais, l'endettement des étudiants est scandaleusement élevé et, comme députés, nous avons à traiter de ce problème sans arrêt dans nos bureaux.

Vous avez mentionné le délai de carence de l'AE. Parlez-vous de la période de deux semaines avant d'être admissible, par opposition au délai de plusieurs mois avant l'approbation du dossier?

• (1345)

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Oui, et je ne connais pas le système d'AE. Je n'en ai pas d'expérience personnelle, sauf avec un fils. Ce dont les gens se plaignaient, c'était qu'une fois qu'ils étaient déclarés admissibles, il y avait une période d'attente assez longue. Une personne en particulier a dit qu'on leur disait que leur dossier ne pouvait pas être examiné parce qu'il y avait un tel arriéré.

M. Michael Savage: « Période d'attente » est un terme un peu trompeur. Il s'agit réellement d'une période d'exclusion de deux semaines avant d'être admissible à l'AE. C'est ce que l'on appelle le délai de carence. Ensuite, il y a le délai de traitement.

Au sujet de l'invalidité, vous avez évoqué quelque chose que j'ai mentionné ce matin. Le Caledon Institute a proposé que l'on mette en place pour les personnes handicapées quelque chose de similaire à ce qui est offert aux personnes âgées, la combinaison de la PSV et du SRG, afin d'assurer un revenu vital, en sus de la formation et de tout le reste. Nous ne traitons pas réellement les personnes handicapées avec tout le respect dont devrait faire preuve un pays riche comme le Canada. Est-ce là ce que vous entendez?

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Oui. À l'heure actuelle, nous offrons l'assistance sociale aux personnes ayant des déficiences. Pour ceux qui connaissent nos taux d'assistance sociale, bien qu'ils ne soient pas les plus faibles du pays, ils sont bien inférieurs à ce qui est requis pour mener une vie décente.

Les personnes avec une déficience disent qu'elles ne veulent pas dépendre de l'assistance sociale, qu'elles veulent un revenu qui leur permette d'avoir un niveau de vie décent. Ils ont souvent des frais plus élevés à cause de leurs besoins spéciaux et ils veulent être traités différemment des assistés sociaux.

M. Michael Savage: Je pense que c'est Johanne Perron qui nous a dit ce matin qu'il est même difficile ici de toucher l'aide aux personnes handicapées.

Mme Phyllis Mockler-Caissie: C'est une des choses que nous avons entendues. Il faut une certification médicale. C'est tout un processus.

M. Michael Savage: Merci beaucoup.

Je vais m'adresser d'abord à Gary.

Gary, vous avez mentionné les coopératives. Existe-t-il beaucoup de coopératives de logement au Nouveau-Brunswick?

M. Gary Glauser: Eh bien, ce chiffre de 7 000 comprend les logements sans but lucratif et les logements en coopérative. Je ne suis pas sûr du nombre exact de ces derniers. C'est sûrement moins de 1 000. Ce sont surtout des logements sans but lucratif.

M. Michael Savage: D'accord. Je comprends.

Miguel, parlez-vous du délai de carence de deux semaines pour l'AE?

M. Miguel Leblanc: Oui.

M. Michael Savage: Vous avez également parlé du financement de base des ONG. Nous sommes nombreux à entendre dire que les organisations qui s'occupent de ce que l'on appelle traditionnellement les plus vulnérables ne peuvent obtenir de financement de base. Ils n'obtiennent pas de crédit de base A. Il leur faudrait devenir des rédacteurs professionnels de demandes de subventions. Ils doivent toujours mendier 3 000 \$ ici et 75 ¢ là, et cela devient un tel fardeau que cela les empêche pratiquement de faire du travail concret. Est-ce là ce dont vous parlez?

M. Miguel Leblanc: Exactement. Si vous prenez les organisations sans but lucratif, elles font un travail étonnant. Comme Lillian l'a dit, elles ne peuvent même pas embaucher un employé dont elles ont besoin. Je pense qu'il faut revoir tout le principe du financement, car les besoins ne concernent pas que les projets. Comme vous l'avez mentionné, c'est comme devenir rédacteur professionnel de demandes de subvention. Ensuite il y a les comptes à rendre ultérieurement, qui accaparent aussi du temps. Je pense qu'il faut revoir les modes de financement.

M. Michael Savage: Est-ce que ce bruit signifie qu'il me reste deux minutes, monsieur le président?

Je poserai ma question à Leah plus tard.

Le président: Oui, car le bruit signifie que votre micro peut être coupé à tout moment.

Merci, Mike.

Merci, aux témoins.

Madame Beaudin, pour sept minutes, je vous prie.

[Français]

Mme Josée Beaudin (Saint-Lambert, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à vous. Merci beaucoup d'être ici.

Ma première question s'adresse à vous, madame Mockler-Caissie. Vous nous avez fait part de beaucoup de mesures que les partenaires ont exprimées. Ce matin, nous avons rencontré quelques partenaires et il a beaucoup été question d'équité salariale et de services de garde. Or, vous ne les avez pas nommés parmi vos mesures. Je sais que vous parliez de mesures touchant le gouvernement fédéral.

Vos partenaires vous ont-ils parlé d'équité salariale et de services de garde?

[Traduction]

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Absolument. Les participants ont dit que l'équité salariale posait problème. Le manque de services de garde abordables et de places en garderie représente certainement des problèmes pour beaucoup de familles — non seulement les jeunes mères seules mais aussi les travailleurs à faible revenu — du point de vue de la possibilité de trouver un emploi et de gagner leur vie.

Beaucoup d'autres aspects ont été évoqués, mais je ne les ai pas tous mentionnés dans cet exposé car la responsabilité du gouvernement fédéral à leur égard est moindre. Mais beaucoup d'autres sujets ont été abordés tout au long du dialogue.

• (1350)

[Français]

Mme Josée Beaudin: Merci beaucoup. D'ailleurs, vous dites que les mères ont besoin de services de garde. Je vous dirais que de plus en plus de pères ont également besoin de ces services.

Ma deuxième question s'adresse à vous, monsieur Leblanc. C'est fort intéressant. Vous nous faites plusieurs recommandations, qu'on a déjà entendues bien sûr, mais qu'il est nécessaire de répéter. Quoi qu'il en soit, ça reste des mesures d'intervention. Je sais que nous devons rattraper les dernières années, que ce soit en termes de logement, d'équité salariale, de lutte à l'itinérance ou de services de garde, etc. J'imagine que vous préféreriez investir dans la prévention.

M. Miguel LeBlanc: Bien sûr, parce qu'on pense qu'il y a beaucoup de façons de prévenir la pauvreté. Il faut peut-être investir au début, mais à long terme, on pourra prévenir et économiser beaucoup d'argent. J'aime l'idée que chaque dollar qu'on investira en produira trois autres. C'est un investissement. Une des valeurs canadiennes est de prendre soin les uns des autres. En investissant dans la prévention de la pauvreté, on favorise la justice et l'équité. De cette façon, les personnes affectées pourront contribuer à leur communauté. C'est une phase de développement économique à plus long terme.

Mme Josée Beaudin: D'autres témoins nous disaient qu'il était très important d'intervenir dans la petite enfance si on souhaitait briser le cycle de la pauvreté. Êtes-vous d'accord?

M. Miguel LeBlanc: Bien sûr, et c'est pour ça qu'on recommande un système national de services de garde. On pense que le gouvernement fédéral doit donner des fonds à la province pour qu'elle mette sur pied un bon système de services de garde. Les jeunes sont l'avenir de nos communautés.

Mme Josée Beaudin: Merci beaucoup.

Madame Levac, merci d'être là, c'est fort pertinent. Vous nous avez parlé de modèles de structures qui devraient s'adapter aux réalités du terrain, des communautés. À quoi pensiez-vous exactement? Pouvez-vous nous donner plus d'information à ce sujet?

[Traduction]

Mme Leah Levac: Oui. Je pense qu'il y a plusieurs choses. Premièrement, du point de vue du rôle au niveau communautaire, je

pense qu'il faut collaborer avec les organisations qui s'occupent déjà de mobiliser les jeunes, car elles savent comment s'y prendre. Il faut s'inspirer des modèles existants et les transposer dans d'autres structures au lieu de tout vouloir réinventer. C'est là un exemple.

Un autre élément réellement important au niveau communautaire, est qu'il faut changer notre conception du leadership et notre définition du rôle de meneur. Vous avez évoqué l'équité salariale, ce qui m'amène à l'égalité des sexes et aux femmes meneuses. L'un des gros problèmes est que nous ne concevons pas que le leadership puisse exister dans les masses. Nous ne croyons pas que tout le monde a le potentiel d'être un meneur.

Prenez le niveau de l'organisation communautaire. Par exemple, avez le programme 21 Leaders, que nous mettons en oeuvre au Nouveau-Brunswick, nous modifions le mécanisme de sélection de façon à ce qu'au lieu d'être un concours de glorification de soi où l'on coche des cases dans un tableau des réalisations, on place les gens dans des situations où ils doivent exercer leurs aptitudes de leader.

Nous pouvons ainsi observer directement la différence entre avoir obtenu un poste pour des raisons légitimes, ou non, et la manière concrète dont vous jouez un rôle de meneur dans votre communauté. Cela transforme notre façon de concevoir le leadership et ensuite d'identifier les personnes que l'on veut inviter à participer au processus.

Cela répond-il à votre question?

• (1355)

[Français]

Mme Josée Beaudin: Oui, merci beaucoup.

D'ailleurs, au Québec, le Programme de soutien au leadership rassembleur est justement financé par Centraide. Dans le cadre de ce programme, on a commencé à former des leaders dans les milieux communautaires et sociaux au Québec. Je pense qu'il y a une troisième cohorte. Ce programme donne des résultats très positifs et amènera un nouveau genre de leaders dans la communauté.

Ma question porte aussi sur le logement. On se promène depuis deux jours et on rencontre des témoins. Je viens tout juste d'appeler à mon bureau de comté et on m'a dit qu'hier, un jeune de 26 ans s'y était présenté parce qu'il ne savait pas où passer la nuit. La veille, il avait dormi dans la rue parce qu'il n'y avait plus de place à l'abri et il n'avait rien à manger. On a justement visité des abris, hier en Nouvelle-Écosse.

Il faut savoir placer l'humain au coeur de nos préoccupations et de toutes nos décisions. Avoir un toit et de quoi manger me semble une priorité. Ensuite, on pourra développer autre chose.

Monsieur Glauser, en termes de besoins, qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire concrètement qui aurait un impact rapide? On parle ici d'urgence.

[Traduction]

M. Gary Glauser: Permettez-moi de dire qu'à Fredericton nous avons eu des discussions avec Brian Duplessis des Fredericton Homeless Shelters. Je pense qu'il a comparu devant vous. Sa position est qu'il ne veut pas davantage de lits, il veut faire en sorte que l'on n'ait plus besoin de lui. Nous disons simplement que nous avons une sorte d'arriéré, en ce sens que l'on n'a guère construit de logements sociaux au Canada entre 1993 et probablement 2001. Je pense que nous avons toujours un retard à rattraper.

Le gouvernement doit prendre l'initiative, je pense, en collaborant avec les provinces, le secteur privé — et je pense que le secteur privé a un énorme rôle à jouer dans le domaine du logement abordable — ainsi que les municipalités, qui peuvent rendre plus facile la construction de logements abordables, car souvent un projet résidentiel met tellement de temps à suivre toutes les étapes réglementaires et toutes les étapes de consultation locale qu'une fois achevés, la liste d'attente s'est encore allongée. Je pense qu'il faut un effort collectif, mais que le gouvernement fédéral doit être le chef de file.

Il n'est pas facile de construire rapidement des logements tellement il y a d'acteurs impliqués. Le gouvernement fédéral aura beau injecter de plus en plus d'argent, il lui faut aussi la collaboration de tous les acteurs concernés, jusqu'au département de planification municipale qui doit apposer son tampon sur le projet. Il est merveilleux d'avoir des crédits, mais il faut un effort collectif.

Comme je l'ai dit, notre comité du logement abordable de Fredericton se débrouille très bien. Nous avons tous les acteurs à la table. En ce qui concerne le zonage, à l'administration municipale de Fredericton il y a un panneau disant « contrôle du zonage ». Cela est très significatif. Il faut abandonner la notion de « contrôle ». Une ville doit vouloir des projets de logement abordable, leur ouvrir les bras, au lieu du scénario « pas de ça à côté de chez moi ».

Le président: Merci, Gary.

Tony, vous disposez de sept minutes.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Merci.

Je vous remercie tous de votre présence aujourd'hui. Chacun de vous m'a appris quelque chose de nouveau cet après-midi.

Phyllis, je serais curieux de savoir quelles sont vos prochaines étapes.

Mme Phyllis Mockler-Caissie: En juin nous allons tenir ce que nous appelons des sessions en table ronde. Elles occuperont six journées complètes avec 30 participants que nous considérons comme des experts de la pauvreté. Je n'entends pas là nécessairement des universitaires, mais des personnes qui ont vécu la pauvreté, qui ont une connaissance de première main du travail auprès des pauvres. Ces 30 personnes vont se réunir et passer en revue le rapport *Ce qui a été dit* qui, comme je l'ai indiqué, représente l'apport de tous les participants à la phase 1.

Des options seront esquissées. Nous pensons qu'un plan de réduction de la pauvreté doit comporter quatre éléments principaux: un objectif global, des indicateurs de réussite, des mécanismes de reddition de comptes et de suivi et, évidemment, les mesures prioritaires à prendre pour atteindre cet objectif global. Les options esquissées par les tables rondes seront soumises à un autre groupe, celui que nous appelons les participants au forum final.

Le forum final est prévu pour novembre. Il occupera une journée et demie et sera présidé par notre premier ministre et sera l'occasion pour ceux qui peuvent prendre les décisions — appelons-les: les poids lourds, les représentants des pouvoirs publics, du secteur privé,

de la communauté et du secteur sans but lucratif et d'autres meneurs au sein de la collectivité — de déterminer quelles options seront inscrites dans un plan de réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick.

Ce sera une responsabilité partagée. Les participants sortiront de là en assumant la responsabilité d'exécuter une ou plusieurs de ces mesures prioritaires qui auront été collectivement identifiées par les citoyens du Nouveau-Brunswick au moyen de cette initiative de dialogue public.

• (1400)

M. Tony Martin: Cela semble très bien. On a l'impression que les choses bougent chez vous. Vous ne perdez pas de temps maintenant que tout cela a été mis en train.

J'imagine qu'à la fin de tout cela vous arriverez à la même conclusion que Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, et maintenant la Nouvelle-Écosse et le Québec, à savoir que vous avez besoin d'un partenaire très solide au niveau fédéral, particulièrement pour ce qui est du financement de certaines de vos propositions.

Je suis d'accord avec Miguel, qui a dit que le gouvernement fédéral doit être prêt à user de ses pouvoirs fiscaux et financiers pour permettre que nombre de ces projets se concrétisent et à collaborer avec vous à titre de partenaire.

Mme Phyllis Mockler-Caissie: À ce stade du processus, de l'initiative, nous n'avons pas encore réellement trouvé de façon d'amener le gouvernement fédéral à la table. Nous en avons parlé au cours de la phase du dialogue. Mais c'était réellement la phase des grandes idées, du remue-méninges, où il s'agissait de mettre les gens réellement à l'aise et aussi de les sensibiliser à la pauvreté dans notre société.

Oui, je pense que c'est vrai. Je félicite les autres provinces qui ont lancé une initiative de réduction de la pauvreté et élaboré des plans. Nous nous targuons du fait que notre initiative est un peu différente. Ce n'est pas une consultation. Ce qui en sortira ne sera pas un document gouvernemental, mais un document communautaire. Il appartiendra au peuple du Nouveau-Brunswick. Nous envisageons des partenariats très novateurs et un mouvement réellement populaire de citoyens qui se lèveront pour dire: « Savez-vous quoi? Nous pouvons faire plus dans ce domaine ».

Nous savons, comme tout le monde l'a dit, que les organisations sans but lucratif font un travail phénoménal et ont besoin de plus de soutien, mais peut-être existe-t-il une façon dont nous pouvons tous oeuvrer de concert de façon à poursuivre le bon travail qui se fait. Mais cela ne signifie pas que nous ne nous tournerons pas vers le gouvernement fédéral pour une assistance avec certains programmes particuliers.

M. Tony Martin: Je suis intrigué également, Leah, par votre idée que l'une des choses dont nous avons besoin — et personne ne l'avait encore dit jusqu'à présent — c'est une nouvelle génération de leaders issus non pas tant des rangs des titulaires de MBA que du rang des militants pour la justice sociale. Chez moi, je vis et respire la justice sociale et la politique de gauche, mais tous mes enfants semblent être intéressés par des carrières qui vont leur rapporter gros. Cela m'inquiète profondément.

Lillian, j'ai commencé moi-même en organisant une soupe populaire dans le sous-sol d'une église au début des années 1980, pendant la récession qui sévissait alors. À partir de là, nous avons organisé des tribunes de discussions tous les trois ou quatre mois. Nous faisons venir des membres de la collectivité et des jeunes gens pour parler de la pauvreté, notamment les raisons, les facteurs sous-jacents, la dynamique, tout. À partir de là nous avons élaboré quelques approches originales de la création d'emplois.

Le Québec est un merveilleux exemple de créativité réelle. L'économie sociale qui se forge au Québec devrait être étudiée par tout un chacun. À partir de certains travaux... Je revendique une petite partie du crédit d'un programme lancé à notre université à Sault Ste. Marie, qui forme des jeunes, particulièrement des Autochtones, au développement communautaire, économique et social; là encore, il s'agit d'étudier la dynamique et tout ce genre de choses.

Est-ce là quelque chose à quoi vous avez réfléchi également, Leah? Amener des jeunes à faire ce genre de travail concret et puis de les... Quoi qu'il en soit, je pense que vous savez de quoi je parle.

● (1405)

Mme Leah Levac: Absolument. Lorsque les gens prennent conscience de ces nombreux besoins pressants, ce changement d'attitude se produit parce que l'on devient engagé avant même de s'en rendre compte. La familiarisation et l'expérience font partie de ce processus.

Je pense qu'il est également beaucoup plus difficile de façonner les modalités de cette action, mais si je réfléchis au rôle du gouvernement fédéral, je ne vois guère qu'il puisse faire grand-chose de plus que de susciter une volonté globale d'adhérer à des valeurs nationales. Où situons-nous nos priorités?

Juste pour m'amuser, je suis allée sur le site Internet du gouvernement fédéral, j'y ai fait une recherche pour « réduction de la pauvreté », puis pour « développement économique ». J'ai eu moitié moins de réponses pour « réduction de la pauvreté » et « justice sociale » que pour « développement économique ». Ce n'est évidemment pas un bon indicateur de quoi que ce soit, sinon du fait que notre discours ne tend pas à convaincre les gens de l'importance d'apprécier leurs voisins, leur collectivité et le bien-être social.

En outre, je pense que notre exemple est une démonstration importante de la manière dont on peut amener les gens à s'intéresser moins à l'argent qu'ils peuvent gagner et davantage à faire en sorte que ceux qui les entourent puissent mener une vie décente.

Le président: Merci, Tony.

Merci, Leah.

Nous allons maintenant passer au dernier intervenant du premier tour. Ce sera M. Komarnicki.

Vous avez 10 minutes, monsieur.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci.

De la façon dont je vois les choses, le développement économique a un rôle à jouer dans la réduction de la pauvreté, en ce sens que si vous donnez un travail aux gens et les aidez à s'élever en créant des emplois, c'est une bonne chose. Je pense qu'il faut les deux.

Merci beaucoup à vous tous de vos exposés, qui s'inscrivent dans des optiques différentes.

Je pense, ayant écouté Lillian MacMellon, qu'il y a quelque chose d'intrinsèquement satisfaisant dans le fait de dispenser de la nourriture et des vêtements à ceux qui en ont le plus besoin. Des organisations comme la vôtre font beaucoup à cet égard. C'est un

plaisir d'aller sur place et de voir ce que vous faites. Je réalise que davantage de moyens financiers seraient toujours les bienvenus. Une bonne partie de votre travail est le fait de bénévoles, et je tiens à vous dire que nous l'apprécions grandement.

Phyllis, vous avez parlé d'éducation et de peut-être l'offrir à titre gratuit. Je suppose qu'il y aurait néanmoins un coût. Il faudrait voir de combien il est. Nous avons instauré certaines allocations spécifiques non remboursables pour des groupes ciblés, les personnes handicapées ou à faible revenu. Nous versons quelques subventions de 250 \$ ou 150 \$ par mois. Nous allons dans cette direction.

Il y a également une nouvelle initiative qui rattache le remboursement des prêts d'études à la capacité de payer, de telle façon que pas plus de 20 p. 100 — ou un certain pourcentage — du revenu ne soit accaparé par le remboursement des prêts.

Nous faisons donc quelques pas en avant, peut-être pas aussi rapidement que beaucoup d'entre vous le souhaiteraient, mais ils vont en tout cas dans la direction que vous préconisez.

Certains des témoins qui ont comparu ici ont dit que l'on discute depuis des années des causes profondes de la pauvreté et des solutions possibles, qu'ils n'est pas besoin d'une autre étude ou d'une autre table ronde, mais d'agir. Lorsque vous dites que vous suivez toutes ces étapes et espérez passer à un autre niveau, la grande question c'est toujours la mise en oeuvre.

Il y a deux dimensions. La première, c'est l'argent, purement et simplement: d'où provient-il une fois que vous décidez ce que vous voulez faire? L'autre est de savoir si l'argent que vous utilisez actuellement va bien là où il devrait aller. Peut-être s'agit-il de faire meilleur usage de l'argent.

Pendant que vous suivez votre processus — avec un calendrier relativement court, je dois l'admettre, lorsque j'entends tout ce que vous espérez accomplir — quelle est votre réflexion en ce qui concerne la mise en pratique, par des mesures concrètes, de ce que vous allez entendre, notamment le coût de ces mesures et la provenance des fonds pour les mener à bien? Deuxièmement, envisagez-vous une redistribution des fonds entre les niveaux provincial, fédéral et municipal?

● (1410)

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Ce sont des remarques judicieuses. Oui, le gouvernement provincial n'est qu'un acteur à la table et oui, le calendrier est très serré. Mais lorsque le gouvernement provincial vient à la table comme acteur...

Nous sommes un peu différents, en ce sens que nous sommes un groupe de coordination. Ce travail n'est pas seulement l'affaire du ministère du Développement social. Il est beaucoup plus large. Chaque ministère a un rôle à jouer dans la réduction de la pauvreté, surtout lorsqu'on entend que des choses comme les problèmes de santé mentale sont une cause de pauvreté. Le système d'éducation, la sécurité publique... tous ces autres ministères doivent contribuer.

Les organisations sans but lucratif n'ont pas d'organisme de coordination avec un leader désigné. Nous sommes comme une pyramide. Nous disons: « Voila ce qui ressort du document *Ce qui a été dit* qui donne à penser que le gouvernement doit faire les choses différemment ». Donc, ce groupe se réunit, se demande s'il y a lieu de recanaliser les fonds, et il constate que c'est l'occasion de revoir ce qui se fait et ce qui n'a pas été évalué depuis longtemps, de reconnaître que telle ou telle chose ne marche pas.

Beaucoup de gens au Nouveau-Brunswick diront de cesser de mettre de l'argent dans l'alphabetisation des adultes et d'en mettre davantage dans l'éducation de la prime enfance. Cela a été répété maintes fois: les enfants ont besoin d'apprendre à lire afin qu'ils puissent apprendre. Ce n'est pas de moi, c'est de Doug Willms.

Il importe de revoir ce pour quoi nous dépensons notre argent. Les autres acteurs qui viendront à la table, les groupes sans but lucratif et le secteur privé, doivent également contribuer et se demander à quel niveau ils peuvent aider.

Quelques merveilleux modèles voient le jour au Nouveau-Brunswick. La Business Community Anti-poverty Initiative à Saint John est un modèle qui donne des résultats fabuleux. Les trois secteurs agissent de concert et commencent réellement à entamer la pauvreté à Saint John, qui était jadis la région la plus durement touchée par la pauvreté dans la province.

Ensuite, il y a l'exécution. J'ai été évaluatrice et je suis entièrement axée sur l'exécution. Ceci n'est pas une étude de plus. Nous ne cessons de le répéter. Ceci va déboucher sur un plan à la réalisation duquel tout le monde contribuera. Nous veillerons à mettre en place des mécanismes de suivi ainsi que des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis à la poursuite de notre objectifs, ou de l'objectif global qui sera fixé par les participants au niveau suivant.

M. Ed Komarnicki: Je vous souhaite certainement de réussir, c'est sûr.

L'autre chose que nous avons entendue, et vous avez peut-être déjà accompli la moitié de ce chemin, c'est que souvent des programmes fédéraux et provinciaux sont conçus, font l'objet de demandes de propositions, ce qui amène un certain nombre d'organisations à rivaliser pour les mêmes crédits et à essayer d'adapter leur travail à un fonds particulier, que celui-ci réponde au plus gros besoin sur le terrain ou non. Ils s'aperçoivent qu'il y a une certaine concurrence et ils passent beaucoup de temps à présenter des demandes de financement, à essayer d'obtenir les subventions disponibles, et à tailler leur activité sur mesure pour cela.

L'impression que je retire, c'est que les gens en première ligne aimeraient que leur détermination des besoins, de ce qu'il faudrait faire, remonte jusqu'aux divers paliers de gouvernement, afin que les programmes soient taillés sur mesure en fonction d'eux, et qu'un mécanisme systémique soit mis en place pour que cela se fasse en continu.

Ce que vous préconisez, c'est d'aller jusqu'à un certain stade et puis de passer à la mise en oeuvre, mais cette dernière continuera et continuera, alors qu'il est nécessaire de réaménager et de réaligner les programmes en fonction des besoins régionaux, des besoins individuels, et de l'évolution de la situation.

Quel mécanisme proposez-vous de mettre en place pour assurer que cette adaptation ait lieu?

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Étant donné qu'il ne s'agit pas là uniquement d'une entreprise gouvernementale, je ne veux pas m'exprimer en mon nom propre, ni en celui du ministère ou du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais ce que j'entends un peu

partout — car nous avons noué beaucoup de contacts — c'est que peut-être un organisme pourrait être créé. Peut-être existe-t-il déjà une organisation qui fait un bon travail, en envisageant d'établir des indicateurs, des méthodes de suivi, en continuant à éplucher le document *Ce qui a été dit* et en se demandant où il faut déployer l'argent et nos efforts pour répondre à ces besoins.

Les fondations communautaires sont phénoménales. Elles font tellement de choses au plan local. Toutes ces choses que j'ai entendues tout au long du processus se font, et se font par petites touches, taillées sur mesure en fonction des besoins locaux, et cela me paraît important.

Si nous demandons tous quel doit être l'objectif global pour la province, et si au niveau local chacun poursuit le même objectif, alors on peut accomplir beaucoup. Nous travaillons tous de concert pour faire précisément ce que vous dites, à savoir examiner les programmes qui existent. S'ils n'apportent rien et ne sont plus requis, alors supprimons-les. Plaçons notre argent — nous tous, toutes les entités du secteur — là où nous pouvons faire la plus grosse différence du point de vue de l'amélioration de la vie des gens et de la réduction de la pauvreté.

● (1415)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à notre dernier tour, soit cinq minutes pour les questions et les réponses.

Je vais commencer avec M. Savage.

M. Michael Savage: J'ai d'abord une remarque à faire. Premièrement, vous êtes tous fabuleux. J'apprécie réellement le travail que vous faites, chacun de vous.

La Nouvelle-Écosse a récemment publié sa stratégie anti-pauvreté. Alors qu'elle avait été promise avant les dernières élections, il y a trois ans, elle est sortie juste avant les élections récentes. Je pense que les gens qui travaillent là-dessus, et que nous avons rencontrés hier, sont très bons. Les militants anti-pauvreté l'examinent et disent qu'elle est plutôt mince. Il y est question de 155 millions de dollars d'investissement direct, dont 81 millions de dollars sont un transfert du gouvernement fédéral au gouvernement provincial.

Parfois, lorsqu'on parle de pauvreté, on est confronté à de faux choix. Je vous ai entendu dire — je pense que vous parliez de quelqu'un d'autre — que peut-être il ne faudrait pas investir dans la littératie des adultes, mais plutôt investir dans l'apprentissage précoce et les garderies. C'est un faux choix. Il faut investir dans les deux. On ne peut pas laisser tomber les milliers de Néo-Brunswickois et de Néo-Écossais qui n'ont pas eu l'occasion d'aller en garderie et à l'école maternelle. Dans les provinces Atlantiques, comme ailleurs au Canada, nous avons désespérément besoin d'investir dans la littératie.

J'espère que lorsque vous rédigerez votre rapport, tout ce que vous avez entendu aura des suites. On a beaucoup dit que Frank McKenna a créé beaucoup d'emplois au Nouveau-Brunswick et que le meilleur programme social, c'est le travail. Nous savons tous cela. Nous avons tous besoin de formation.

Mais il me semble qu'il faut investir directement davantage dans ce que nous appelons l'infrastructure sociale du pays. Nous ne traitons pas assez bien notre prochain. Quelqu'un nous a dit ce matin — et je ne sais pas si c'est vrai, mais c'est ce que j'ai noté — qu'un assisté social célibataire touche 290 \$ par mois au Nouveau-Brunswick. Vous aurez beau augmenter cela de 1, 2, 10, 20, 30 ou 40 p. 100, je ne crois pas que cela fasse grande différence. Il me semble que nous devons fondamentalement réévaluer la manière dont nous traitons et marginalisons les démunis.

Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Tony et moi en parlons beaucoup. Tony se qualifie de vieux gauchiste sentimental. Il n'est pas si vieux. Il est un peu sentimental et il est un peu gauchiste; nous sommes d'accord sur certaines choses. Je serais beaucoup plus enclin à dire qu'il faudrait alléger les impôts des sociétés, qu'il faut asseoir l'économie sur des fondations solides. J'en suis persuadé. Mais je crois aussi qu'il faut dépenser pour les gens. Nous ne devons pas tomber dans le piège des faux choix.

Ed a parlé de lier les remboursements des prêts d'études au revenu. Eh bien, le problème avec cela, c'est que vous ne finissez jamais de rembourser votre prêt. Si vous payez des intérêts, tout ce que vous faites ainsi c'est les annuler. Cela révèle la défaillance fondamentale du système, à mon avis, à savoir qu'il nous faudrait plus de subventions, de subventions non remboursables pour les étudiants. Pour ceux qui en ont les moyens, ils peuvent les restituer, mais supprimons peut-être au moins les intérêts. Pourquoi en faire payer? Pour ce que cela rapporte, je ne pense pas que cela soit très rationnel.

Je n'ai pas réellement de question. J'ai posé une rafale de questions lapidaires tout à l'heure. J'apprécie simplement le travail que vous faites tous. J'ai quand même une question.

Lillian, vous avez dit que vous perdiez un poste d'étudiant qui devait travailler avec vous. Faites-vous appel au programme canadien d'emploi d'été?

Mme Lillian MacMellon: Normalement, le programme fédéral nous en donne deux. Le programme provincial nous en donnait toujours deux aussi, mais on nous a dit cette année que la province ne nous en donnerait qu'un.

M. Michael Savage: Et vous en aurez deux du programme fédéral?

Mme Lillian MacMellon: Nous n'avons pas encore eu de nouvelles du programme fédéral.

M. Michael Savage: Eh bien, je vous incite à appeler votre député, car les décisions ont maintenant été prises. C'est un excellent programme. Je crois que le gouvernement l'a doté de 10 millions de dollars de plus par an, ce qui est un début, je trouve. À mon avis, le programme canadien des emplois d'été est un projet qui coûte 100 millions de dollars par an et qui produit de 35 000 à 40 000 emplois pour les étudiants, mais cela aide aussi votre organisation et beaucoup d'autres. À mes yeux, c'est le genre de choses qui aide réellement deux groupes qui n'ont pas été autant gâtés que d'autres pendant la récession: les étudiants et les organisations sans but lucratif, qui bricolent avec les moyens du bord et grappillent et économisent chaque sou — et il s'agit de les aider.

J'ai déjà donné ce conseil au ministre. Je le donne aussi au secrétaire parlementaire, et gratuitement: doublez le programme canadien des emplois d'été et donnons-lui tout notre soutien.

Je veux juste dire que vous êtes tous une source d'inspiration, vu le travail que vous faites dans la collectivité. Je vous en remercie.

● (1420)

Le président: Nous allons maintenant passer au dernier intervenant de ce tour.

Ben, vous avez cinq minutes, monsieur.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Merci, monsieur le président. J'irai droit au but.

Monsieur LeBlanc, je crois que votre sixième recommandation portait sur le transport en zone rurale. Je viens de l'Ontario rural, et en tant qu'ancien administrateur de Centraide du comté de Huron, je comprends bien les problèmes. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur ce que vous recommandez?

M. Miguel Leblanc: La réalité est que beaucoup d'emplois disparaissent dans les collectivités rurales, etc., mais néanmoins des gens vivent à la campagne et prospèrent, et le défi est donc de trouver des mécanismes pour offrir du transport à cette population. Je pense qu'il faut commencer à réfléchir à cela. Je ne suis pas sûr à 100 p. 100 de ce que l'on pourrait mettre en place, mais je pense qu'il faut commencer à y réfléchir.

Beaucoup d'emplois sont déjà transférés dans les centres urbains. Peut-être pourrait-on avoir une sorte de mécanisme de covoiturage ou quelque chose du genre, pour aller travailler en ville et en revenir, bien sûr dans des limites raisonnables. Je ne dis pas qu'il faut rouler deux heures pour se rendre à son travail, mais il faut commencer à réfléchir. Dans le Nord et l'Est du Nouveau-Brunswick, beaucoup de gens souffrent et le taux de pauvreté y augmente.

M. Ben Lobb: Merci de la réponse.

J'ai une question pour M. Glauser.

J'ai vécu jusqu'à présent une expérience en matière de logement abordable qui mettait en jeu des problèmes de zonage municipal. On nous a parlé de beaucoup de théories différentes ou de pratiques exemplaires concernant la localisation des logements à loyer modéré. Pouvez-vous nous faire part de certaines pratiques exemplaires que vous avez connues, sur le plan du zonage et des relations avec les habitants du quartier, pour prévenir le syndrome du « Pas de ça chez nous »?

M. Gary Glauser: Ce syndrome semble éternel. Une chose que nous avons faite au Nouveau-Brunswick, et qui a relativement bien marché ailleurs au Canada, c'est la méthode du zonage d'inclusion. Disons que vous avez un lotissement d'une certaine dimension. La municipalité décrètera qu'un certain pourcentage de ce lotissement devra être réservé à des logements abordables. Mais pour mettre cela en pratique, on nous a dit au Nouveau-Brunswick qu'il fallait modifier la loi sur la planification pour donner ce pouvoir aux municipalités. Nous pensons que le modèle du zonage d'inclusion peut être une solution à tout ce problème du « Pas de ça chez nous ».

Certains groupes au Nouveau-Brunswick ont réussi avec un certain succès à nouer le dialogue avec les habitants des quartiers en vantant les avantages du logement abordable et en montrant que ces ensembles peuvent améliorer un quartier. Nous avons essayé de démentir certains mythes associés au logement abordable, à savoir qu'il va transformer soudain le quartier en ghetto, ou ce genre de choses.

Nous avons un dentiste et un petit ensemble de logements abordables a été construit dans son quartier, juste à côté de son cabinet. Nous l'avons fait interviewer par le journal local. Il a dit qu'après quelques réserves il était heureux de l'arrivée de ce projet dans le quartier. L'ensemble est très bien géré. Je pense que c'est la clé. Les ensembles doivent être bien gérés, avec tous les soutiens dont les résidents ont besoin, tout part de là.

Par ailleurs, une autre condition est de mettre les conseils municipaux et le maire de son côté et qu'ils soient prêts à accueillir un projet de logements abordables au lieu de le craindre.

• (1425)

M. Ben Lobb: C'est certainement l'un des thèmes qui ressortent des témoignages, le couplage des idées et des pensées.

J'ai juste une dernière réflexion pour Phyllis concernant les prêts d'études. Tout comme M. Savage, j'ai été très surpris que cela ait été le plus gros problème évoqué. Évidemment, vous ne pouvez que transmettre ce que vous entendez.

On parle de littératie. Je considère que la littératie financière est l'une des matières d'enseignement les plus négligées, surtout quand on songe que quelqu'un qui n'a jamais eu la moindre dette va sortir de l'université avec un endettement de 30 000 \$, mettons.

Nous avons organisé un counselling sur l'endettement pour certains de nos employés et jeunes diplômés. Vous seriez abasourdi de voir le nombre de jeunes diplômés qui finissent les études avec une dette de 30 000 \$ et plus et qui se précipitent pour s'acheter un véhicule neuf ou quasiment neuf. Lorsque le remboursement de la dette commence, ils n'ont pas idée comment faire pour payer toutes les traites.

Une suggestion que je ferais est que, dès la minute où ils obtiennent leur diplôme, s'ils n'ont eu aucune instruction de cette sorte, la dernière chose que l'on fasse avant qu'ils partent à la conquête du monde, c'est leur montrer comment établir un budget.

Mme Phyllis Mockler-Caissie: Ce que je vous ai répercuté n'était que la pointe de l'iceberg. Il y avait tellement de causes et le manque d'instruction en soi arriverait au premier rang s'il fallait dresser un classement. Ensuite, il est devenu très difficile de distinguer les facteurs qui ont été évoqués plus souvent que d'autres, car tous s'inscrivaient dans le même ordre d'idées. Nous savons que la pauvreté est très complexe, qu'elle n'est pas due à un seul facteur. C'est une question de bien-être social.

Je me faisais l'écho d'autres remarques lorsque je demandais où placer notre argent. À maintes et maintes reprises a été mentionné le fait que notre système éducatif n'enseigne en rien à la plupart des étudiants et jeunes adultes d'aujourd'hui comment gérer l'argent. Il est temps de rétablir les cours de préparation à la vie dans nos écoles publiques, car ils n'apprennent pas cela. Ils se retrouvent souvent dans cette situation parce que nous les avons mal préparés. Nous disons donc à nos systèmes scolaires de rétablir cela dans les programmes d'enseignement.

Le président: Je veux remercier tous nos témoins de leur présence aujourd'hui. Vous êtes en première ligne et vous êtes pour nous une source d'inspiration et nous apprécions les idées que vous contribuez à notre étude de la pauvreté. Merci encore une fois d'avoir pris le temps sur vos calendriers chargés de venir nous rencontrer.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.